



CHEMINOTS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

FORMATION

L'UNSA SIGNE L'ACCORD !



L'UNSA-Ferroviaire a signé l'accord de branche sur l'emploi, l'alternance et la formation professionnelle, un texte qui répond aux transformations du secteur (transition écologique et concurrence notamment) en faisant de la formation un levier de développement et de sécurité.
Ce que l'UNSA a obtenu.

FORMATION SUR TEMPS DE TRAVAIL GARANTI

- **Les formations** du plan de développement des compétences doivent être obligatoirement réalisées sur le temps de travail effectif, avec maintien de la rémunération. Les plannings doivent être aménagés en conséquence.

SÉCURITÉ & SÛRETÉ

- **La formation à la sécurité ferroviaire** est un axe central et prioritaire, avec un engagement pour une nouvelle certification SECUFER de branche. La formation à la sûreté des personnes et des biens est également renforcée.

ALTERNANCE MIEUX PAYÉE & MOYEN D'ACCÈS AU RECRUTEMENT

- **Augmentation de la rémunération** : +10 % sur les minimas légaux pour les apprentis de 16 à 25 ans sur les métiers en tension.
- **Prime tuteur** : versement d'une prime de 100 euros bruts par contrat en alternance aux tuteurs / maîtres d'apprentissage non-cadres (classes 1 à 5).
- **Priorité à l'embauche** pour les apprentis en fin de contrat.

SÉCURISATION DE CARRIÈRE (45 ANS ET PLUS)

- **Entretien professionnel** renforcé à 45 ans pour prévenir l'usure professionnelle et aborder la reconversion ou l'aménagement de poste.
- **Abondement volontaire** du CPF instauré pour les salariés à partir de 50 ans pour prévenir l'usure.

ÉGALITÉ & INCLUSION

- **L'accès à la formation** est garanti pour tous, avec des mesures spécifiques pour la féminisation du secteur et l'accompagnement des salariés en situation de handicap.



**FORMATION, SÉCURITÉ, ALTERNANCE,
SÉCURISATION DE CARRIÈRE ET
ÉGALITÉ : L'UNSA AGIT POUR UN AVENIR
PROFESSIONNEL PLUS JUSTE ET PLUS SÛR
POUR TOUTES ET TOUS. AVEC L'UNSA, VOS
DROITS SONT SUR LES RAILS !**